

Conditions générales

Le contrat est conclu dès que les parties (client et accompagnateur) se sont mises d'accord sur le contenu essentiel du contrat, c'est-à-dire les points fondamentaux du contrat.

Les inscriptions peuvent se faire par courriel, téléphone, sms, Whats'app ou par oral. Par l'inscription, vous reconnaissez accepter les conditions générales (CG) ci-dessous.

Le terme sortie est utilisé pour les différents types d'excursion que propose ExoSport, que ce soit en randonnée, en trail, en VTT, en voile ou autre.

CONDITION PHYSIQUE ET EQUIPEMENT

Une condition physique correcte et un équipement adapté à la sortie sont requis. Veuillez signaler à l'accompagnateur vos éventuels problèmes de santé pouvant mettre votre vie en danger (allergies, antécédents cardiaques, vertige, etc.). Ces informations resteront confidentielles. L'accompagnateur est en droit d'exclure toutes personnes qui ne répondent pas aux exigences demandées.

PRIX

Les prix s'entendent par personne.

Liste des tarifs pour l'engagement d'un accompagnateur hors du programme établi :

- CHF 450.- / jour (le montant se divise par le nombre de participant);
- CHF 300.- / demi-journée (le montant se divise par le nombre de participant);
- CHF 300.- / soirée (le montant se divise par le nombre de participant);
- sortie de plusieurs jours: CHF 50.- par jour en plus du tarif normal (le montant se divise par le nombre de participants) pour les frais d'organisation.

Sont compris dans le prix :

- accompagnement professionnel par un accompagnateur diplômé;
- hébergement en demi-pension lors de sorties sur plusieurs jours (cabane, B&B, pension, hôtel,...)
- tout ce qui est explicité dans les offres concernées

Ne sont pas compris dans le prix :

- repas de midi (pique-nique, collation buvette, restaurant,...)
- les boissons lors des repas
- la location de matériel
- tout ce qui n'est pas explicité dans les offres concernées

PAIEMENT

Les courses à la journée se paient au plus tard au départ de la sortie.

Les courses de plusieurs jours se paient selon les conditions suivantes:

- 1/3 à l'inscription;
- 1/3 deux mois avant le premier jour de la sortie;
- le solde au plus tard 10 jours avant la date du départ de la sortie

Le règlement de la sortie peut se faire cash ou par transfert bancaire sur l'IBAN CH70 8044 7000 0057 6996 4. Les cartes de crédit ou de débit ne sont pas acceptées.

ANNULATION

Si l'accompagnateur doit annuler la sortie pour des raisons relevant de son fait (par ex. maladie, accident, événements familiaux, etc.), aucune des parties ne sera tenue de verser de rémunération ou d'indemnisation à l'autre. Si des acomptes ont déjà été versés, ils seront remboursés si aucune autre solution n'a pu être trouvée.

La sortie a lieu par tous les temps. Malgré cela, si l'accompagnateur doit l'annuler pour des raisons ayant trait à d'autres facteurs (par ex. en mauvais temps, conditions défavorables en montagne, perturbations des liaisons de transport, etc.), le client recevra un bon pour une sortie de même valeur. Pour les sorties sur plusieurs jours, les dépenses engagées par l'accompagnateur ne pourront pas être remboursées, mais le solde (max. 50% de la valeur de la sortie) sera remboursé. L'éventuelle différence sera compensée par un bon valable sur une prochaine sortie.

Les courses de plusieurs jours doivent être annulées par écrit à ExoSport - Stéphane Genet. Les frais d'annulation sont calculés de la manière suivante :

un forfait d'annulation de 60.- sera décompté dans tous les cas. S'y rajoute en plus :

- plus de 10 jours avant le départ: 1/3 du prix de la sortie;
- de 3 à 10 jours avant le départ : 1/2 du prix de la sortie;
- de 2 jours à 24h avant le départ : 3/4 du prix de la sortie;
- dans les dernières 24h: 100% du prix de la sortie;

L'annulation d'une course à la journée ne donne pas droit à un remboursement, mais est compensé par un bon pour une course de même valeur.

ARRET ET INTERRUPTION

Le forfait journalier convenu est toujours dû dans les cas suivants :

- lorsque l'accompagnateur doit, pour des raisons de sécurité (intempéries, conditions défavorables, fatigue du client, etc.), arrêter une course.
- lorsque l'accompagnateur aménage un jour de repos en raison d'une mauvaise météo ou à la demande du client.
- lorsque le client décide d'arrêter la course.

Le client prend également en charge les frais d'hébergement réels de l'accompagnateur (par ex. dans des refuges et des hôtels, etc.) ainsi que ses propres frais d'hébergement. L'accompagnateur est en droit d'attendre que le client dispose de l'équipement propre nécessaire à l'exécution du mandat.

RESPONSABILITÉ ET DÉDOMMAGEMENT

Accompagnateur diplômé, je prends toutes les mesures nécessaires pour réduire les risques au maximum. Cependant, un risque résiduel est toujours possible en montagne. Les clients sont donc informés de ce fait et ne peuvent prétendre à aucune mesure de dommages et intérêts. Conformément au droit fédéral helvétique, et comme exigé pour tout accompagnateur en montagne avec autorisation d'exercer, je suis assuré en responsabilité civile pour un montant de CHF 5'000'000 auprès de la Zurich assurances, 1950 Sion (assurance collective de l'ASAM).

ASSURANCES PERSONNELLES

Il est de la responsabilité individuelle de chaque participant d'être assuré pour les frais de maladie, d'accident et de secours en montagne. Si ce dernier n'est pas pris en charge, assurez ce risque (auprès de la Rega ou d'Air Glacier par exemple). Il est également vivement recommandé d'être couvert par une assurance annulation.

FOR JURIDIQUE

Le for juridique en cas de litige est Cergnat, Vaud, Suisse.

Cergnat, le 22.12.2016